



dépassement d'heures non payées

Par **pat3881**, le **02/09/2011** à **23:05**

Bonjour,

J'ai actuellement un problème particulier et je voudrais quelques conseils...

Pour résumé, étant sans revenus actuellement, une amie me propose d'intégrer l'entreprise d'aide à la personne dans laquelle elle travaille, d'abord pour l'été puis éventuellement si ça m'intéresse pour un CDI.

N'étant pas du tout de la partie puisque je suis plutôt employée administrative (commercial, achat, marketing) j'accepte quand même.

Il s'agit de travailler dans une résidence pour personnes âgées soi-disant valides pour assurer le service des repas au réfectoire midi et soir.

La directrice (qui soutraite à l'entreprise pour laquelle je travaille) estime que la durée de travail est de 2h00 à midi et d'1h30 pour le soir.

Les tâches se décomposent comme suivent :

- arrivée 18h-18h15 pour préchauffer le four
- regarder le menu et monter à l'étage dans les appartements des gens qui finalement ne sont pas valides pour savoir s'ils descendent au réfectoire ou mangent chez eux
- redescendre mettre la table (27 couverts à midi, 16 le soir)
- aller chercher les personnes malvoyantes, à mobilité réduite ou en fauteuil roulant pour les mener au réfectoire
- 19h/19h15 début du service des repas au réfectoire et à domicile
- 20h20 départ des résidents, à midi remonter chez eux les non valides, le soir ils sont pris en charge par les auxiliaires de vie
- débarrasser les tables
- vaisselle (1 lave-vaisselle 12 couverts pour 16 à 27 résidents à raison de 4 assiettes par personne), le reste à la main, interdiction du torchon, on essuie à l'essuie-tout
- vider le frigo, jeter les denrées périssables, jeter les poubelles aux containers
- désinfecter les sols
- + prendre en charge le coucher (la déshabiller et préparer son lit, mettre à disposition la chaise percée et préparer ses vêtements pour le lendemain) d'une résidente de 90 ans les samedis et dimanche soir

et enfin... rentrer chez soi !!!

J'ai vu l'employeur 10 mn quelques jours avant de commencer (pas de demande de CV, pas de contrat), elle me demande de faire un week-end d'essai gratuitement en binôme avec mon amie pour qu'elle me forme avant son départ en vacances le lundi suivant.

A 2, nous faisons à midi 11h-15h soit 18h-20h30, seule je faisais 11h15-15h30 et/ou 18h15-20h45 donc un large dépassement par jour mais dans la mesure où j'avais affaire à des gens diminués pour certains et pas à des choses, je ne pouvais en aucun cas partir à 19h45... ce n'était matériellement pas possible !!

Au début j'ai pensé que c'était moi qui n'avait pas l'habitude et que je perdais du temps, sachant que lorsque j'allais chercher certaines personnes chez elle, atteinte d'Alzheimer, je les trouvais en couche sur leur lit et que je devais les rhabiller pour les descendre manger, ce temps est pris sur le temps de service...

Après avoir fait la connaissance de plusieurs personnes du personnel, je me suis aperçue que toutes (service, ménage, auxiliaires de vie) faisaient 2 à 3h de travail non rémunéré en plus. Cette entreprise propose aussi de l'aide à domicile et certaines personnes qui travaillent au réfectoire récupèrent le temps de travail supplémentaire en faisant moins de temps de ménage que prévu chez les gens à domicile et récupèrent plus ou moins la différence.

J'ai évoqué le problème avec la directrice qui m'a dit qu'elle ferait en sorte de me faire payer le week-end d'essai et que pour le reste "on verrait..."

J'ai fini mercredi soir soit plus ou moins 3 semaines de travail, et l'employeur m'a appelé hier en me disant qu'elle ne pouvait pas me payer plus que ce que la résidence lui paye (soit 2h à midi et 1h30 le soir) et que de ce fait la différence est pour moi...

Je ne suis pas d'accord, le relevé d'heures se fait habituellement sur un imprimé de l'entreprise qui prévoit les heures supposées et pas les heures effectives, comme elle ne m'en a pas remis, j'ai tenu un carnet avec mes heures d'arrivée et mes heures de départ... que je devrait faire valider par la directrice de la résidence. Le dernier jour celle-ci m'a dit ne pas être l'employeur puisqu'elle soustrait !!! Elle me dit aussi que le repas aurait du commencer à 19h que tous les résidents ou non soient à table alors que mon amie m'a dit d'attendre qu'ils soient tous là... et de remonter le soir les gens à mobilité réduite moi-même au lieu d'attendre les auxiliaires de vie qui tardaient, ceci afin de pouvoir laver les sols plus tôt !

Je ne suis pas d'accord pour cautionner un tel système, le "turn-over" est très important, je sais des autres employés et des résidents que les gens sont de passage au réfectoire du fait de ce problème d'heures de "bénévolat" forcé !!

Il y aurait aussi beaucoup beaucoup à dire sur la moralité et l'hygiène...

J'ai rendez-vous lundi pour régulariser la signature du contrat et évoquer ce problème d'heures... quel recours puis-je invoquer ??

Désolée d'avoir été si longue, mais je préfère vous donner le maximum d'éléments pour que vous puissiez m'aider.

Merci beaucoup à ceux qui pourront m'apporter leurs conseils.

Par **P.M.**, le **03/09/2011** à **17:09**

Bonjour,

Sans contrat de travail écrit vous étiez en CDI sans période d'essai et vous pourriez même revendiquer un temps plein...

Vous n'avez pas à signer un contrat antidaté et l'employeur doit vous payer vos heures effectives de travail...

Le seul problème qui puisse se poser c'est si vous avez interrompu le travail sans écrit de l'employeur mais cela peut vous procurer des éléments pour négocier afin que vos droits soient respectés au moins pour le paiement du salaire...

Par **pat3881**, le **03/09/2011** à **20:51**

Bonjour,

Merci pour la réponse. Je devais travailler jusqu'au 5 septembre en faisant midi et soir jeudi, vendredi, samedi et dimanche ! J'ai appelé pour prévenir que j'arrêtais au 31 août du fait des trop nombreuses heures supplémentaires impayées (3 par jour lorsqu'on fait les 2 services.

En effet, je n'ai aucun écrit de la part de l'employeur que ce soit pour le début ou la fin du présumé contrat.

Que dois-je faire lundi soir, si elle me demande de signer le contrat ? Je refuse de le signer s'il est daté de début août ou je corrige la date pour indiquer celle du 5 septembre ??

Dans la mesure où je n'ai pas de période d'essai puisque j'étais du fait de ne pas avoir eu de contrat en CDI, suis en droit de réclamer le paiement du week-end d'essai qui devait être fait d'après elle à titre gracieux ??

Merci encore pour vos renseignements, ils me seront précieux lundi soir !

Par **P.M.**, le **03/09/2011** à **20:59**

Vous pourriez refuser de le signer au moins tant que vous n'avez pas le solde de tout compte comprenant tout ce qui vous est dû...

Par **pat3881**, le **03/09/2011** à **22:44**

Merci, c'est ce que je vais faire. Elle m'a confirmé m'avoir déclarée. Je verrai comment ça va se passer, je viens de faire le calcul, j'ai fait 43h05 au lieu de 20 normalement prévues. Elle me dit ne pas pouvoir me payer plus que ce que la résidence accepte de payer dans la mesure où c'est la directrice qui fixe le temps imparti.

Je pense leur dire de s'arranger ensemble pour solder ce qui m'est dû et que cela ne me concerne pas, mon employeur c'est elle donc à elle de trouver une solution... En cas d'absence de contrat, quel est le taux horaire qui s'applique par défaut ? le smic ?

Elle m'a aussi demandé si mon amie m'avait avertie que le dépassement d'heures ne serait pas payé, est-ce que le fait d'avoir accepté de travailler en sachant que le fameux dépassement ne serait pas payé change quelque chose ou non ?